



## ARRÊTÉ N°2026-60

### Objet : PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2212-2 et 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande la SARL USSEGLIO représenté par Mr Pascal USSEGLIO, qui souhaite dans le cadre de travaux pour l'installation du panneau lumineux occuper temporairement le domaine public communal **du 18 au 22 mai 2026 de 08 h 00 à 18h 00** sur le parking de la poste, TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

### ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation est accordée à la SARL USSEGLIO à occuper temporairement le domaine public communal ainsi qu'une place de parking de la poste dans l'objet d'effectuer des travaux pour l'installation du futur panneau lumineux du 18 au 22 mai 2026 de 08 h 00 à 18 h 00 sur le parking de la poste, rue Frédéric Mistral, TAVEL (30126). Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Article 2 : Le permissionnaire devra matérialiser l'emplacement et mettre en œuvre la signalétique afin de prévenir de cette autorisation. En outre, le présent arrêté sera affiché sur l'ensemble des supports de signalisation. **Il devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation.**

Article 3 : Les services communaux ainsi que la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel, le 23 avril 2026.

Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 24 AVR. 2026

